TRADE Solutions BNP PARIBAS

CANADA : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	20.349.922	20.743.970	20.457.473

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	78,5	78,5	79,0
Taux d'activité des hommes	81,9	81,8	82,5
Taux d'activité des femmes	75,0	75,1	75,6

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Pour plus de statistiques	Statistique Canada
Pour plus d'information sur le marché du travail	Ministère du travail du Québec Ministère du travail de l'Ontario

Le management des ressources humaines

LE RECRUTEMENT

La méthode de recrutement	Les entreprises utilisent encore les annonces classées dans les journaux ou encore des agences de placement ou des moteurs de recherches spécialisés en offre d'emplois. Par contre, les candidatures se font de plus en plus par internet ou par télécopieur et souvent il y a une première entrevue par téléphone et ensuite en face à face.
Les agences de recrutement	Les bureaux d'emploi Canada et les Centres d'emploi Québec sont les bureaux officiels.
Les sites de recrutement	Jobboom Canadajobs (en anglais) Emplois

LE CONTRAT

Le type de contrat	Des dispositions fédérales régissent les contrats de travail au Canada. Le gouvernement du Canada a établi des normes minimales pour l'emploi dans la partie III du Code canadien du travail, portant notamment sur le salaire minimum, les congés annuels, les jours fériés généraux, les congés de décès... Les conventions collectives et la négociation individuelle complètent ces dispositions. De plus, chaque province a ses propres règles sur le droit du travail.
La rupture de contrat	
• La retraite	Il y a plusieurs formes de départ à la retraite : le départ anticipé, préretraites, départ d'office et le départ à la retraite.
• Les démissions	Le licenciement se fait sur l'initiative de l'employeur sous différentes raisons : - le licenciement économique est soit individuel, soit collectif - le licenciement pour faute, pour manque de travail, travail saisonnier.
• Les autres méthodes possibles	La démission se fait sur l'initiative de l'employé. Par contre, il ne recevra pas d'indemnité.
Les lois du travail	Service Canada, Emploi La législation du travail, sur Ressources humaines et Développement Social Canada

	Code du travail – Politique de conformité Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises. (en anglais)

LE RÈGLEMENT DES LITIGES

Les procédures de conciliation

Les sources de conflits	Conditions de travail, congédiement injustifié, harcèlement sexuel et moral, violence verbale, violences physique
• Cadre juridique	Dans le cas d'une dispute ou d'une mésentente, les parties essaient dans un premier temps de prendre une entente à l'amiable. Si toutefois, aucune entente n'est réalisée, l'employé doit porter plainte au Ministère des Ressources Humaines. Selon la plainte, le Ministère peut nommer un inspecteur qui fera enquête. Le Ministre évaluera, autorisera le règlement et les sentences à exécuter par la partie fautive. La partie fautive à toutefois droit à un appel pour révision du dossier dans un délai précis.Pour plus d'informations, voir le Code Canadien du travail.
• La procédure	Code Canadien du travail

Les structures juridiques

• Cadre juridique	Code Canadien du travail.
• L'organisme compétent	Voir le Code Canadien du travail.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Le dialogue social et les partenaires sociaux	Les syndicats ou unions sont très forts et très bien structurés au Canada. La province de Québec est la plus syndicalisée des provinces. Au cours des dernières années, les syndicats canadiens se sont confrontés au gouvernement et aux entreprises à plusieurs occasions. Le Canada a adopté des lois de "reprise du travail" pour mettre fin aux conflits du travail. Le Canada a justifié l'introduction de cette législation comme étant une mesure nécessaire pour protéger l'économie canadienne
Le taux de syndicalisation	22,9 % chez les travailleurs à temps partiel, 31,2% chez les travailleurs à temps plein, 30,2 % chez les employés permanents, 25,8 % chez les non-permanents. Ces taux ont diminué dans les établissements de moins de 20 employés et dans ceux de 100 à 500 employés. Par contre, ils ont augmenté dans les établissements de plus de 500 employés et dans ceux de 20 à 99 employés.
Les syndicats	FTQ - Fédération des travailleurs du Québec CSN - Confédération des syndicats nationaux CLC-CTC - Canadian Labour Congress-Congrès du travail du Canada NUPGE - Syndicat national des employées et employés généraux du service public (en anglais) Le Syndicat Canada (Unifor) SCFP - Syndicat canadien de la fonction publique
Les organismes de régulation	Emploi et Développement social Canada

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Mars 2024